

Feuille de route

Croissance, innovation, numérique et intelligence artificielle

Les premiers ministres québécois et français, réunis à l'occasion de leur 20^e rencontre alternée, ont déterminé les objectifs figurant dans la présente feuille de route. Les ministres chargés de l'économie et les ministres respectifs chargés des affaires étrangères et des relations internationales veilleront à leur bonne mise en œuvre.

Le Québec et la France se félicitent des nouvelles opportunités ouvertes par l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'Union européenne et le Canada, entré en application provisoire le 21 septembre 2017. Dans ce contexte, le Québec et la France souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine économique, notamment en matière d'innovation numérique et d'intelligence artificielle.

Objectif 1 : Agir ensemble pour une mise en œuvre exemplaire de l'AECG

Le Québec et la France souhaitent profiter des nouvelles opportunités ouvertes par l'AECG et les premiers ministres québécois et français affirment leur détermination à en assurer la mise en œuvre exemplaire pour l'ensemble de ses volets. Cet accord reflète une conception partagée d'une politique commerciale progressiste qui doit être fondée sur la réciprocité et des standards élevés notamment dans le domaine du développement durable et en matière sanitaire.

Les premiers ministres expriment leur volonté à agir conjointement pour favoriser les échanges et stimuler les investissements croisés afin que l'accord bénéficie pleinement aux entreprises et aux consommateurs du Québec et de France. A cette fin, ils appuient les travaux du groupe franco-québécois de coopération économique (GFQCE) visant une meilleure information conjointe des entreprises sur les opportunités économiques liées à l'AECG, en particulier en matière de marchés publics. Ils encouragent les travaux communs et la coopération dans le domaine de la certification industrielle. Ils soutiennent également l'établissement d'un dialogue entre leurs sociétés civiles notamment sur les enjeux de commerce et de développement durable.

Les premiers ministres soutiennent la coopération entre les différents organismes, l'échange d'information sur une base régulière et la mise en œuvre d'activités conjointes.

Objectif 2 : Mettre notre coopération économique au service de l'innovation

Les premiers ministres québécois et français s'entendent pour que l'innovation, la science et la technologie servent de leviers de croissance et contribuent davantage au développement économique de leurs deux nations. Ils entendent déployer des efforts pour soutenir la commercialisation des nouvelles technologies, l'échange de meilleures pratiques et la mise en relation des entreprises émergentes et matures, dans les secteurs prioritaires identifiés par les deux pays.

Les premiers ministres partagent d'ailleurs l'ambition de stimuler les innovations par les technologies et les données, d'accélérer la transformation numérique des PME et

l'adoption du commerce électronique, de soutenir la formation et d'assurer un environnement d'affaires attrayant et favorable au déploiement du numérique.

Les premiers ministres expriment leur souhait qu'un groupe de travail sur les enjeux du numérique soit créé afin d'identifier les sujets prioritaires de coopération au bénéfice des écosystèmes français et québécois. Ce groupe aura le mandat de travailler selon les axes suivants :

- Sur la base de la Déclaration commune entre portant sur l'Internet et la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, les deux gouvernements œuvreront ensemble pour promouvoir ces notions au niveau international.

- Le Québec et la France apporteront leur soutien aux initiatives adoptées dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Ils souhaitent promouvoir la transparence et la redevabilité des décisions générées par des algorithmes et contribuer au développement des logiciels libres, notamment à destination de l'espace francophone. Diverses activités seront organisées pour amener des start-ups françaises et québécoises à travailler ensemble sur des bases de données.

- Les premiers ministres considèrent que les ressources éducatives libres de droit représentent un moyen d'assurer l'accès universel à une éducation de qualité, outil essentiel à la construction de la paix, au développement social et économique, et au dialogue interculturel. Ils exploreront les voies innovantes de l'éducation, y compris par le secteur culturel, comme l'illustre le concept de micro-folies développé par le Parc de la Villedu et prochainement adopté par le Musée de la Civilisation à Québec.

- Les deux gouvernements souhaitent encourager, à tous les niveaux et dans tous les domaines, les échanges d'expérience et les projets conjoints dans le cadre de partenariats renforçant l'entrepreneuriat de part et d'autre. Ils décident de considérer les opportunités offertes par le numérique de manière large et dans tous les domaines, y compris dans le domaine des industries culturelles et créatives, comme l'illustre la mise en place du partenariat entre les incubateurs du 104 Factory et de la Lune Rouge ou, en matière de recherche scientifique, l'accord signé entre cancéropoles de la région Auvergne Rhône-Alpes et du Québec. Ils appellent au lancement d'une réflexion conjointe sur les villes intelligentes.

- Les gouvernements québécois et français encouragent la collaboration pour le développement de l'intelligence artificielle. A cette fin, ils mettront en place un échange sur l'impact sociétal et éthique des intelligences artificielles et sur leur encadrement. Le Québec et la France lancent également une première réflexion conjointe sur ces enjeux et les relations entre l'industrie et le milieu de la recherche dans différents secteurs d'activités (transports, santé, énergie, industrie, logistique, finance ou encore commerce). Des échanges de haut niveau, dont un premier prévu dès le 9 mars 2018, permettront d'identifier d'éventuelles passerelles entre écosystèmes français et québécois.